

FICHE TECHNIQUE

Mise en situation

En octobre 2012, le gouvernement du Québec, Desjardins, la Banque de développement du Canada (BDC) et Capital Réseau des SADC et CAE annonçaient, lors d'une conférence de presse, la création d'un levier financier destiné aux coopératives québécoises appelé maintenant: ALLIANCE COOPÉRATION. Sa mission principale est de mettre à la disposition des coopératives, du capital adapté et flexible, tout en leur offrant une expertise spécialisée. Ce nouveau levier vise à appuyer le démarrage de coopératives, stimuler la croissance de coopératives existantes, assurer leur pérennité et ainsi contribuer au développement économique du Québec et de toutes ses régions.

Les partenaires financiers de l'Alliance Coopération

- Fonds Eссор et Coopération
 - Capital régional et coopératif Desjardins
 - Desjardins Capital de risque
 - Gouvernement du Québec
 - Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
- Capital Réseau SADC et CAE

Montant de financement et stades de développement

Coopérative au stade d'amorçage ou de démarrage : prêt entre 50 K\$ et 150 K\$- moins d'un an d'existence:

- ayant un plan d'affaires et des prévisions financières et des hypothèses de rentabilité et
- une bonne capacité de gouvernance.

Coopératives existantes en début de croissance/développement : prêt pouvant aller jusqu'à 250 K\$

- ayant des états financiers historiques et
- un plan de développement;
- démontrant une vitalité financière;

Coopératives existantes en phase de croissance/stabilité : prêt pouvant aller jusqu'à 500 K\$ (et exceptionnellement jusqu'à 1 M\$ par coopérative, sous réserve de modalités particulières)

- ayant une rentabilité financière démontrée et
- un plan de développement

Conditions reliées au financement

- Amortissement : entre 3 et 10 ans. Un calendrier de remboursement adapté aux besoins du client sera proposé
- Moratoire sur le capital : possibilité de moratoire sur le capital d'un maximum de 3 ans
- Taux d'intérêt : taux fixé en fonction du risque du dossier
- Garanties : Si disponibles. Si des garanties tangibles sont demandées, elles seront pari-passu selon l'engagement des partenaires
- Remboursement par anticipation : possibilité de remboursement de 15% du solde à chaque année sans pénalité. En cas de remboursement total, pénalité applicable représentant 3 mois d'intérêts sur le solde.
- Frais d'étude de dossier : frais d'étude de 1% (minimum 500\$)
- Frais annuels de gestion : Frais de gestion annuels de 200\$ (à la date anniversaire du prêt)

Type de coopératives recherchées

- Coopératives de travailleurs actionnaires
- Coopératives de travailleurs
- Coopératives de producteurs
- Coopératives de solidarité
- Coopératives de consommateurs

Nature des projets recherchés

- Acquisition et démarrage de nouvelles coopératives
- Expansion et modernisation
- Relève d'entreprise/coopératives (ou transfert d'entreprise)
- Renforcement de la structure financière

Secteurs d'activités

Tous les secteurs d'activités sont admissibles à l'exception de :

- exploration des ressources naturelles
- services financiers
- immobilier (se référer à la politique d'investissement pour plus de détails)

Processus de demande

Pour qu'elle soit traitée par Alliance coopération, la demande doit être faite sur le formulaire d'Alliance coopération *Demande de prêt (AC-2013-1)* et acheminée à votre SADC. Dans le cas d'une réponse positive, les promoteurs doivent alors fournir à la SADC les documents identifiés dans le formulaire *Documents à fournir (AC 2013-2)* accompagné d'un chèque couvrant les frais d'étude de dossier décrits dans le formulaire.

Pour toute information ou pour vous procurer le formulaire de demande, veuillez communiquer avec un conseiller aux entreprises de la SADC Matawinie 450 883-0717 | sadc@matawinie.qc.ca